

Conseil scientifique

Formation plénière

Mardi 18 janvier 2022, 14h-15h

Présents : Ghazala Azmat, Florence Bernault, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Pablo Cussac, Didier Demazière, Alain Dieckhoff, Sabine Dullin, Séverine Dusollier, Pierre François, Mathieu Fulla, Roberto Galbiati, Angela Greulich, Florence Haegel, Sukriti Issar, Christophe Jaffrelot, Eberhard Kienle, Jeanne Lazarus, Emmanuelle Loyer, Benjamin Marx, Thierry Mayer, Fabrice Melleray, Guillaume Plantin, Lucas Puygrenier, Frédéric Ramel, Anne Revillard, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Mathias Vicherat, Dina Waked, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Myriam Dubois-Monkachi, Martial Foucault, Xavier Ragot, Paul-André Rosental, Guillaume Tusseau.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique

Alain Chenu, référent à l'intégrité scientifique

Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

Marie Scot, chargée de mission auprès du référent à l'intégrité scientifique

Imola Strehö, directrice adjointe de l'Ecole de la recherche

1 / Présentation du rapport d'activité du référent à l'intégrité scientifique

Alain Chenu rappelle avoir été nommé le 1^{er} septembre 2021, et souligne qu'il n'a donc à ce jour que quatre mois d'expérience. Il estime que le domaine de l'intégrité scientifique a vu son importance s'accroître très visiblement ces dernières années et jusque dans l'actualité récente. Alain Chenu explique qu'on voit bien que les questions d'intégrité scientifique sont susceptibles d'avoir une très grande importance, à la fois pour les personnes les plus directement concernées, mais aussi pour les institutions dont elles font partie.

Alain Chenu indique que l'institutionnalisation de l'activité autour de l'intégrité s'est produite depuis une vingtaine d'années, avec l'idée que le fonctionnement habituel des procédures collégiales par lesquelles les chercheurs s'évaluent les uns les autres n'est pas toujours suffisant pour remédier aux problèmes qui peuvent se présenter, et qu'il y a donc lieu de définir des fonctions spécifiques, des procédures standardisées par lesquelles il est possible de repérer et traiter les infractions éventuelles aux règles habituelles de la production de la science. Alain Chenu explique que depuis une vingtaine d'années, toute une série de nouvelles décisions ont ainsi été prises, dans un cadre qui s'est développé depuis l'Europe du Nord vers l'Europe du Sud et depuis l'Amérique du Nord vers l'Europe, avec par exemple du côté des bailleurs de fonds européens le *European Research Council* (ERC) qui a de plus en plus souvent demandé des attestations de conformité par rapport aux différentes directives concernant les procédures de recherche, et également en France du côté de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Simultanément, les mesures de protection des données individuelles se sont multipliées, jusqu'à la promulgation en mai 2018 du règlement général sur la protection des données (RGPD). Le paysage institutionnel d'ensemble s'est donc transformé.

En rapport avec ces transformations, Sciences Po a créé en 2018 un comité de déontologie de la recherche, le CDR, et a rédigé différents documents de cadrage qui ont été validés par le Conseil scientifique et mis en ligne sur le site internet. Alain Chenu souligne qu'en 2021, une charte de déontologie de la recherche a été adoptée en Conseil scientifique, articulée sur la charte de déontologie générale commune à l'IEP et à la FNSP. Enfin, le 1^{er} septembre 2021, Alain Chenu a été nommé référent à l'intégrité scientifique. Il précise qu'il bénéficie du soutien technique de la direction scientifique, à laquelle il n'est toutefois pas formellement rattaché dans l'organigramme, mais dont il partage la mise en œuvre des activités.

Alain Chenu explique que le rôle des référents intégrité scientifique (RIS) a été précisé dans le décret n°2021-1572 du 3 décembre 2021. Parmi ses fonctions, une fonction de veille et de représentation de Sciences Po auprès d'une part des pouvoirs publics, et d'autre part d'un certain nombre de réseaux d'intégrité scientifique. Trois sont principalement concernés. Tout d'abord, le RESINT est un réseau français qui fonctionne sur le mode bottom-up par échanges entre les RIS des différents établissements. Ensuite, l'Office français de l'intégrité scientifique, hébergé et soutenu par le Hcéres, fait redescendre vers les communautés scientifiques les directives les plus générales du ministère de la Recherche en matière d'intégrité scientifique, et est aussi en rapport avec le RESINT. Enfin, le réseau européen ENRIO — *European Network of Research Integrity Officers* — qui a tenu son premier congrès en Finlande l'an dernier, auquel Alain Chenu a pu participer, et tiendra son deuxième congrès à Paris en 2023.

Alain Chenu indique que parmi les missions du référent intégrité scientifique, il y a un volet essentiel qui concerne la prévention des infractions à l'intégrité scientifique, par formation des personnels — à la fois senior et jeunes chercheurs relevant de l'École de la recherche. Alain Chenu ajoute qu'il y a également des avis, formels ou informels, qui peuvent être donnés à différents interlocuteurs, doctorants, financeurs, revues, etc., pour vérifier les bonnes règles de collégialité dans l'évaluation des papiers. Le rôle

de prévention des risques éthiques est susceptible de se décliner au travers des différentes disciplines de manière spécifique, avec en particulier la construction de cartographies de ces risques, et de se décliner aussi dans le champ de la gestion des conflits d'intérêts ou d'engagements, avec également le soutien à toutes les opérations qui tendent à rendre la recherche plus transparente, plus reproductible, avec notamment la mise en place de dataverses, à l'instar d'Harvard. Alain Chenu indique par ailleurs que le référent intégrité scientifique a une fonction de traitement et d'instruction de toute allégation de manquements à l'intégrité scientifique.

Marie Scot prend la parole à son tour pour présenter plus spécifiquement le bilan de l'activité du référent intégrité scientifique. Elle indique tout d'abord que l'instance la plus ancienne dans l'écosystème de la déontologie de la recherche à Sciences Po est le Comité de déontologie de la recherche (CDR). Elle rappelle que celui-ci est une instance collégiale et pluridisciplinaire s'appuyant sur cinq membres de la faculté permanente de Sciences Po. Marie Scot indique que les cinq membres représentent la plupart du temps une discipline chacun, et sont épaulés par trois membres de droit sans voix délibérative, dont le référent à l'intégrité scientifique et la déléguée à la protection des données, ainsi que le directeur scientifique. Marie Scot explique qu'il s'agit donc bien d'une vision collégiale, par les pairs, pluridisciplinaire de l'intégrité scientifique. Marie Scot rappelle en outre que seuls les membres de la faculté permanente peuvent saisir le Comité de déontologie de la recherche, et seulement si un avis formel est requis par une agence de financement. L'avis rendu est un avis ex ante, qui permet d'aider le porteur de projet à identifier les risques inhérents à sa recherche et à trouver des solutions pour les limiter. Marie Scot souligne qu'il ne s'agit donc pas d'une instance d'instruction de cas ou de sanctions, mais d'une instance en amont, de conseil et d'aide au montage du volet intégrité scientifique d'un projet.

Marie Scot explique que l'activité du CDR monte lentement mais très sûrement en puissance. En effet, le Comité a été amené à rendre 11 avis en 2021, soit presque une fois par mois, sur des projets de recherche. Marie Scot souligne l'investissement que cela demande aux cinq membres de la faculté permanente qui les instruisent. Marie Scot fait remarquer qu'il existe une grande inégalité de mobilisation du CDR en fonction des disciplines. Elle souligne également que les postdoctorants saisissent de manière assez fréquente le CDR.

Marie Scot évoque ensuite le bilan des activités du RIS à proprement parler, qui porte sur quatre mois. S'agissant de la veille, Alain Chenu a assisté au colloque finlandais de l'ENRIO, et Marie Scot indique qu'elle s'est elle-même rendue à la journée d'étude organisée par l'OFIS, consacrée à la présentation du décret fixant les missions du référent à l'intégrité scientifique, et aux nouvelles modalités d'évaluation que l'Hcéres va déployer lors de la prochaine vague. Il y aura à la fois des questions d'intégrité scientifique au niveau de l'évaluation de l'établissement et au niveau de l'évaluation des unités de recherche. Marie Scot ajoute qu'il y a des échanges avec les autres RIS d'autres institutions, très souvent précieux pour aider à ajuster les procédures.

Le deuxième grand bloc du bilan du RIS concerne la formation, la sensibilisation et la prévention. Marie Scot explique qu'une discussion est en cours pour revoir la formation à l'intégrité scientifique requise pour tous les doctorants de l'École de la recherche. Marie Scot indique en outre qu'ont été présentées les missions du RIS aux

secrétaires généraux et aux directeurs d'unités de recherche de Sciences Po. Marie Scot souligne par ailleurs qu'il a été convenu, lors de ces rencontres, de lancer à partir de février une cartographie des risques éthiques qui permettra, en collaboration avec les disciplines et les métiers, d'identifier les problématiques et les risques spécifiques. À l'issue de cette cartographie, l'objectif est de rédiger des fiches vadémécum de bonnes pratiques pour travailler sur un terrain sensible, pour travailler avec des populations vulnérables, en cas de trouvailles incidentes lors de recherches, etc, dans une perspective de co-construction avec les chercheurs et les ingénieurs d'études.

S'agissant du volet avis et conseil, Marie Scot explique qu'il existe trois grands ensembles de demande de conseils. Le premier porte sur les objets et les terrains. Le deuxième porte sur des méthodologies spécifiques, et notamment deux méthodologies particulièrement risquées en matière d'intégrité scientifique : la méthodologie dite de la dissimulation, et la montée en puissance des expériences en SHS. Un dernier bloc très important concerne l'intégrité scientifique des données, lequel occupe beaucoup le RIS.

Marie Scot indique que sont en cours deux instructions pour allégation de manquements aux exigences de l'intégrité scientifique. Elle précise qu'il ne s'agit pas de cas d'atteintes avérés à l'intégrité scientifique, comme des FFP (falsification-fabrication-plagiat), mais plutôt de *questionable research practices*.

Alain Chenu reprend la parole afin de détailler les autres tâches en cours, qui représentent un chantier très conséquent. Il s'agit notamment pour le RIS d'ajuster ses périmètres d'intervention avec d'autres acteurs et services au sein de Sciences Po — le référent lanceur d'alerte, la commission de déontologie, le service de DPO (délégation à la protection des données), et les activités sur le terrain de développement des programmes de science ouverte. Alain Chenu évoque à nouveau la cartographie des risques mentionnée par Marie Scot, qui va devoir se décliner de manière spécifique, discipline par discipline. Alain Chenu estime que dans toutes les questions d'intégrité scientifique, les manières de gérer les contestations du caractère scientifique de telle ou telle publication ou recherche varient. Certaines disciplines, en particulier l'économie, sont orientées vers le traitement hypothèses, plan d'observations prédéfini, et résultats traités dans une perspective poppérienne. Dans ces disciplines, on peut trouver des rétractations d'articles dont on a estimé que la façon de procéder était erronée, les articles ne méritant donc plus d'être reconnus comme une production scientifique. Alain Chenu souligne que dans beaucoup d'autres disciplines au sein de Sciences Po, il n'y a pas ce type de fonctionnement, mais plutôt des situations où différents points de vue se font face, susceptibles d'être considérés comme plus ou moins idéologiques, avec des modalités de traitement sur le mode reply/reply to reply. Alain Chenu indique que l'intégrité scientifique doit dessiner les limites au-delà desquelles on est dans le domaine de ce qui n'est pas de l'ordre de la simple controverse scientifique, mais qui relève d'une certaine forme de malhonnêteté.

Alain Chenu conclut en expliquant qu'il faudra également définir, en rapport avec les autres instances à Sciences Po en charge des questions d'éthique et de déontologie, et faire valoir ce qui constitue la spécificité de l'évaluation par les pairs. Alain Chenu explique que Sciences Po est une institution collégiale, mais ajoute que la collégialité

des savants est spécifique, dans laquelle le rapport à la science est central et l'évaluation n'est pas d'ordre pyramidal. Les chercheurs ne sont notés par personne, mais sont évalués par leurs collègues. L'intégrité scientifique se distingue d'autres types d'intégrité, car elle relève de cette évaluation collégiale. Alain Chenu souligne qu'il faudra définir, dans le fonctionnement au jour le jour de Sciences Po, ce qui relève de l'intégrité scientifique et ce qui relève d'autres types d'intégrités. Alain Chenu explique que ce point de liberté académique et de spécificité de l'évaluation collégiale est un élément clef dans la définition des missions du RIS. Alain Chenu ajoute que sera éventuellement élaboré un plan de promotion de l'intégrité scientifique pour formaliser les ambitions.

Eberhard Kienle soulève une question relative à l'OFIS et ses rapports avec l'Hcéres. Il a été dit que l'OFIS est hébergé par l'Hcéres ; or Eberhard Kienle demande si ceci ne constitue pas un conflit d'intérêts, puisque l'OFIS devrait porter un regard sur l'intégrité scientifique de l'Hcéres également.

Alain Chenu remercie Eberhard Kienle pour cette question très judicieuse. Il est effectivement à craindre que la localisation de l'OFIS au sein de l'Hcéres ne soit pas un signal très positif concernant la distinction nécessaire entre ce qui relève de l'évaluation de la recherche et ce qui relève de l'organisation des institutions de l'intégrité scientifique. Il y a une proximité certaine, mais Alain Chenu souligne qu'il s'agit de deux types d'activités différentes. L'OFIS dispose d'une certaine autonomie à l'intérieur du Hcéres, mais Alain Chenu estime qu'il serait préférable qu'à l'avenir, les activités de l'OFIS se rapprochent davantage du RESINT. Alain Chenu rappelle que toutes ces problématiques sont en cours d'élaboration, et il souligne qu'il ignore à quel point l'OFIS et le Hcéres peuvent être des courroies de transmission ministérielles ou des émanations du milieu académique lui-même. Il y a une tension, relativement attendue dans ce genre de champ institutionnel.

Thierry Mayer demande, s'agissant des rétractations d'articles, si la répliquabilité des recherches — qui est en train de devenir une norme en économie notamment, c'est-à-dire la mise à disposition à l'ensemble des chercheurs à la fois des données, mais aussi tout l'ensemble des programmes ayant permis de construire ces données jusqu'au résultat final, qui est désormais exigé dans la plupart des revues — est du ressort du RIS. Thierry Mayer explique qu'il peut y avoir des commentaires publiés, et parfois des rétractations parce qu'il a été possible d'essayer de répliquer une étude, mais sans succès. Thierry Mayer estime qu'il faut faire une distinction, et indique que la répliquabilité est devenue fondamentale en économie notamment, mais demande si elle est réellement du ressort de l'intégrité scientifique.

Alain Chenu indique que l'implantation des dataverses par exemple fait partie de cette recherche d'une meilleure répliquabilité, et il explique que le RIS peut contribuer à œuvrer dans ce sens. Alain Chenu souligne toutefois que les possibilités de répliquabilité et la traçabilité intégrale des résultats d'un article depuis la constitution des données jusqu'à l'ensemble des métadonnées et des programmes qui ont permis l'élaboration des observations analysées dans un article, ne concernent pas de la même façon toutes les disciplines. Alain Chenu mentionne en particulier les domaines de l'histoire et de l'ethnologie, dans lesquels la répliquabilité intégrale n'existe pas.

Guillaume Plantin rappelle qu'Alain Chenu sera régulièrement invité au Conseil scientifique pour présenter les dossiers en cours.

Mathias Vicherat indique que le président de la commission de déontologie a été désigné : il s'agit de Patrick Matet, qui appartient au corps judiciaire et est à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Mathias Vicherat précise que Patrick Matet rejoindra la commission dans quelques jours ; il est en train d'étudier la mise en place du dispositif et l'articulation possible entre les différents dispositifs de déontologie. Il abordera ce point pour voir comment conjuguer les différents dispositifs au sein de Sciences Po. Mathias Vicherat conclut en expliquant que la commission de déontologie sera présidée dans les jours qui viennent avec un dispositif robuste, et que seront désignés au prochain conseil les membres de la commission.

2 / Présentation du rapport d'activité de l'École de la recherche

En complément du rapport d'activité de l'École de la recherche (EdR) transmis aux membres du Conseil scientifique, Pierre François souhaite axer sa présentation sur deux dimensions de ce bilan : d'une part l'inscription européenne de l'EdR, d'autre part les *research tracks*.

S'agissant de l'inscription européenne de l'École de la recherche, Pierre François aborde un premier point de constat mentionné dans le rapport : lorsque les doctorantes et doctorants de Sciences Po ne sont pas françaises ou français, elles ou ils sont la plupart du temps européens. Un quart des doctorantes et doctorants de Sciences Po sont européens, notamment d'Europe occidentale, ce qui signifie que l'aire d'attractivité de Sciences Po est avant tout continentale et européenne. Pierre François ajoute que les débouchés de Sciences Po restent avant tout nationaux, et lorsqu'ils ne sont pas nationaux, ils sont européens. Sur la base d'une enquête menée en 2019, on constate que 61 % des docteurs de Sciences Po travaillent en France, et 21 % travaillent en Europe ailleurs qu'en France. Ces taux ont tendance à s'éloigner lorsqu'on regarde les emplois académiques stables : plus de 70 % des emplois universitaires stables sont en France pour les docteurs de Sciences Po, et 13 % sont en Europe ailleurs qu'en France. Pierre François souligne de plus qu'un docteur ayant fait son postdoc en Europe a quatre fois moins de chances de trouver un poste académique stable en France que s'il a fait son postdoc en France. Pierre François explique que ceci démontre que le marché du travail académique européen n'existe pas encore. Il existe à certains égards en partie en économie, car les économistes se sont donné les moyens de le construire, mais dans la plupart des disciplines représentées à Sciences Po, ce marché n'existe pas encore. Pierre François estime que c'est une des missions qu'on peut assigner à Sciences Po, et notamment à CIVICA, que d'être l'une des chevilles ouvrières de la construction de ce marché du travail académique européen.

Pierre François estime que de ce point de vue, CIVICA est un outil qu'il faut compléter et parfaire, mais qui en l'occurrence, pour ce qui est de la formation à la recherche, a démarré très vite. Pierre François indique que l'essentiel de ce qui a été fait a été de mettre en place des cours partagés, qui sont particulièrement proposés et suivis en matière de une formation à la recherche. Ils sont particulièrement fréquentés par les

doctorantes et doctorants de Sciences Po, et dans une moindre mesure par les personnes en Master. Pierre François remarque que Sciences Po occupe une position assez nodale dans le dispositif : 41 doctorantes et doctorants de CIVICA ont suivi des cours proposés par Sciences Po. Pierre François précise que les trois quarts des doctorantes et doctorants qui ont suivi les cours de Sciences Po sont issus de l'Institut universitaire européen de Florence et de la LSE. Pierre François explique qu'il ne s'agit donc pas d'un système où tous les étudiants vont partout ; il y a très clairement des logiques bilatérales qui sont en train de se construire, dans lesquelles la LSE occupe une position assez centrale, puisqu'environ 10 % des doctorantes et doctorants de Sciences Po ont suivi des cours chez les partenaires de CIVICA, mais les trois quarts ont suivi des cours à la LSE. Le processus de construction, loin d'être achevé, s'appuie actuellement sur la mise en place d'une *PhD clinic* qui vise à rendre visible le portefeuille des encadrants potentiels que les doctorantes et doctorants peuvent trouver dans toutes les institutions sur leurs sujets. Il s'agit d'un gros travail de référencement qui est en cours, et sera un outil extrêmement utile, non seulement pour l'encadrement des thèses, mais aussi pour la mise en place des comités de suivi. Pierre François ajoute que si le COVID disparaît un jour, il faudra impérativement changer de braquet pour mettre en place une politique de mobilité qui permette aux étudiants de Sciences Po de partir durablement chez les partenaires. Pierre François mentionne en particulier les étudiantes et étudiants en Master, qui doivent pouvoir partir, ainsi que les doctorantes et les doctorants.

Pierre François aborde ensuite un second chantier de l'École de la recherche : la question récurrente et ancienne de la mise en place des *research tracks*. Pierre François rappelle que la question est de savoir comment donner accès au doctorat à des étudiants qui n'ont pas fait de Master recherche à l'intérieur de l'École de la recherche — donc, des étudiants de l'École d'affaires publiques, de l'École urbaine, de PSIA, qui souhaiteraient pouvoir continuer en doctorat. Pierre François souligne une appétence très forte, et face à cela une exigence évidente et nécessaire : on ne peut pas rentrer en thèse si on n'a pas été préalablement formé à la recherche, si on n'a pas testé l'appétit véritable pour la recherche, la capacité à en faire, et si on ne dispose pas d'un portefeuille de compétences minimales, qu'il faut s'assurer que les étudiants aient effectivement acquis.

Pierre François explique que pour gérer cette tension, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place chemin faisant. Dans certaines écoles, comme l'École urbaine, cela a été structuré, mais Pierre François indique que notamment pour ce qui est de l'EAP, de PSIA, et dans une moindre mesure de l'EMI, il y avait une demande très forte et un fonctionnement au cas par cas. Il a été entrepris, au cours des quelques années dernières, de structurer ce fonctionnement. De très nombreuses discussions et des échanges bilatéraux avec les doyens ont ainsi été menées, un travail très important qui devait déboucher au printemps 2020 sur la séquence dans laquelle l'École de recherche est maintenant engagée, la pandémie ayant en effet considérablement ralenti ce travail. Le dispositif retenu repose sur deux principes : un principe de mutualisation et de contrôle des cours d'une part, et un principe de sélection des étudiants d'autre part.

Pierre François explique, concernant le principe de mutualisation des cours, que les écoles proposent à l'École de la recherche un certain nombre de cours qui peuvent servir de cours d'introduction à la recherche ; les départements valident ou non ces cours. Ils identifient par ailleurs les compétences manquantes, et les départements montent des enseignements dans les périodes d'intersemestres, enseignements ayant vocation à compléter les cours dispensés dans les écoles. Ces enseignements sont mutualisés et proposés aux étudiants des différentes écoles, sans provoquer de conflits d'emploi du temps. Pierre François évoque par ailleurs un travail important qui a été mené sur l'organisation de la scolarité, qui rend possibles la réalisation et la soutenance de mémoires de recherche sous la direction de membres de la faculté permanente, qui permettent de tester les compétences et l'appétence véritable des étudiants des différentes écoles pour la réalisation d'une recherche en bonne et due forme.

Pierre François aborde ensuite le second principe de sélection des étudiants, avec une première évaluation en fin de S1 par les responsables scientifiques des écoles et par les DED de l'École de la recherche, qui sélectionnent des étudiants se portant candidats, et qui testent la nature de leurs projets et de leurs motivations. Pierre François ajoute qu'à la fin, un contrôle s'effectue sur le rendu de ces étudiants, avec des soutenances de mémoires qui se font en collaboration entre les écoles et l'École de la recherche. Pour ceux des candidats qui souhaitent continuer en thèse, ils soumettent un projet de thèse en bonne et due forme et passent devant les jurys d'admission en thèse standards.

Pierre François explique que ces principes généraux, discutés entre 2017 et 2019, avaient vocation à être mis en œuvre à partir du printemps 2020. La pandémie a évidemment freiné le processus, et depuis cet automne, l'École de la recherche a entrepris avec l'EAP de mettre en place un *research track* en science politique. Celui-ci se base sur la mise en place notamment de cours intersemestres, en particulier des cours de méthodes, et sur les sélections d'étudiants. Pierre François précise que 40 étudiants ont participé à la réunion de présentation du dispositif au mois d'octobre 2021, 20 se sont portés candidats, et il y a au final 10 admis dans ce *research track*. Pierre François ajoute qu'il continuera à informer le Conseil scientifique du devenir de ce *research track* à mesure qu'il sera déployé.

Pierre François explique enfin que la suite des opérations consistera, dès le printemps 2022, à mettre en place des dispositifs équivalents avec PSIA, en tenant compte évidemment des spécificités de la scolarité à PSIA.

Mathias Vicherat indique que ce dispositif, auquel il est très favorable, est le fruit de nombreuses discussions, et ajoute que le dispositif est en partie lancé, puisque l'EAP et PSIA, deux écoles parmi les plus importantes en nombre d'étudiants, sont déjà inscrites dans l'esprit et dans la mise en œuvre du dispositif. Mathias Vicherat explique aussi, s'agissant du nombre de contrats doctoraux, qu'il a pris l'engagement de le doubler, et il souligne que la proposition qui est faite s'inscrit aussi dans ce cadre.

Mirna Safi remercie Pierre François pour ce rapport. Elle revient sur le constat fait sur le marché du travail académique européen, et notamment le fait qu'un postdoc fait à l'étranger ferait diminuer les chances d'obtenir un travail en France. Mirna Safi estime

la conclusion un peu forte par rapport aux données. En effet, il se peut que les personnes faisant un postdoc à l'étranger soient également motivées plutôt pour un poste à l'étranger. Mirna Safi estime que Pierre François interprète un résultat comme étant le signe d'une réduction de chances d'avoir un emploi en France, alors que cela peut tout simplement être lié au fait que ces personnes ont choisi une autre trajectoire. Mirna Safi indique en outre qu'en dehors de l'économie, les autres disciplines n'ont pas encore assez de recul pour évaluer leur stratégie internationale, tout simplement parce qu'elles n'ont pas encore de retour sur expérience depuis que certaines formations ont été davantage internationalisées — comme le Master de sociologie. Mirna Safi souligne qu'en particulier en sociologie, on observe des contrefactuels par rapport à ce qu'évoquait Pierre François : une expérience à l'étranger semble être un plus. Mirna Safi explique que l'effet causal est difficile à mesurer avec les données à disposition.

Olivier Borraz revient sur les *research tracks*, et indique tout d'abord se réjouir de voir ces dispositifs émerger enfin. Olivier Borraz demande si, à terme, l'objectif est bien que pour toutes les écoles, il y ait effectivement des possibilités de *research tracks* pour toutes les disciplines. Olivier Borraz souligne que Pierre François a mentionné l'EAP et la science politique, mais il souhaiterait s'assurer qu'à terme, que ce soit l'EAP, l'EMI et PSIA, il serait également de possible de faire une thèse en sociologie, en économie, en droit, et que ce n'est pas réservé à une discipline par école.

Dominique Cardon intervient à son tour et indique lui aussi encourager ce processus de *research track*. Il indique qu'à l'heure actuelle, comme cela a été dit, il s'agit beaucoup d'une adaptation sur mesure, car il y a peu d'étudiants, mais ce sur-mesure est tout de même aidé par le fait qu'à l'EAP et à PSIA, il y a une structure notamment autour de la réalisation d'un mémoire. Dominique Cardon indique, pour avoir eu des discussions avec l'EMI, qu'il existerait quelques candidats dans cette école, mais que tant que les écoles n'auront pas mis en place une structure de réalisation de mémoire, il restera difficile de faire ce pont.

Pablo Cussac revient au point mentionné par Mathias Vicherat quant à l'engagement de doubler le nombre de contrats doctoraux, dont il se réjouit. Il se demande si ces contrats seront ou non fléchés par discipline/sujets.

Mathias Vicherat explique que l'idée est évidemment que le doublement se fasse au niveau des centres de recherches et des départements, mais que cela se fasse aussi en fonction des orientations générales et des priorités qui auront été données. Mathias Vicherat indique que cela intégrera par exemple les priorités qui peuvent naître du besoin de renforcement de telle discipline, de telle dynamique transversale qui peut exister sur la transition numérique ou la transition écologique, etc. Mathias Vicherat assure que ce sont bien les départements et les centres de recherche qui seront à la manœuvre.

Lucas Puygrenier intervient à son tour et soulève une question concernant les données. Il indique avoir lu attentivement le rapport et les données fournies sur l'insertion des docteurs de Sciences Po sur le marché académique, et demande s'il serait possible d'obtenir davantage d'informations. En effet, avec toutes les incertitudes du marché de l'emploi, ces informations seraient très intéressantes pour

les doctorants, notamment la décomposition par disciplines, ainsi que des données sur les nombres de publications de ceux qui sont recrutés ensuite par exemple. Lucas Puygrenier demande si ces données existent, et sinon, s'il serait possible de les produire dans des enquêtes ultérieures.

Thierry Mayer revient sur les *research tracks*. Il indique que cela fait très longtemps que certaines écoles se sont intéressées à cela, rappelant un travail mené à PSIA pour faire des passerelles, c'est-à-dire une manière pour des étudiants qui au cours de leur S1 découvrent qu'ils ont plus une vocation à aller dans l'académique, ou en tout cas vers la recherche appliquée. Thierry Mayer explique qu'une *research track* est un dispositif très exigeant, et souligne que dans les cas qui ont été présentés ce jour, que ce soit à PSIA ou à l'EAP, cela reste un type de parcours extrêmement rare, en tout cas en économie. Le niveau d'exigence technique demandé pour faire un doctorat dans n'importe quelle discipline de Sciences Po est en effet une grosse marche par rapport aux formations initiales. Thierry Mayer souligne donc l'importance de bien penser ces passerelles. Il indique qu'au-delà de l'intersemestre, il s'agit de mettre les personnes à niveau dans des disciplines qui parfois sont quantitatives. Thierry Mayer estime que les nombres resteront certainement réduits par rapport aux effectifs.

Pierre François répond tout d'abord à Lucas Puygrenier, s'agissant des données. Il explique que ces données sont effectivement très précieuses, mais anciennes et imparfaites. Pierre François indique qu'après avoir présenté les résultats il y a deux ans en Conseil scientifique, il souhaitait ensuite présenter les résultats labo par labo aux directeurs d'unités, ce qui n'a pu être fait que cet automne. Pierre François va maintenant se retourner vers les élus doctorants et réfléchir avec eux à la manière de discuter autour de ces résultats auprès de la communauté des doctorants dans son ensemble. Pierre François précise qu'il commencera à présenter ces résultats au début du mois de février au département d'histoire, et propose de le faire dans les centres et départements qui le souhaiteront. Pierre François explique que la vocation de ces données n'est pas de produire des papiers scientifiques, mais d'essayer d'avoir un dispositif de pilotage, en répétant l'enquête chaque année si possible. Il a été prévu de la faire à nouveau passer au printemps 2022 sur une population un peu moins large (cohorte n-3 et n-5 a priori), afin d'avoir un observatoire beaucoup plus récurrent. Pierre François indique que de toute façon, cela deviendra a priori une obligation légale.

Pierre François répond ensuite à Mirna Safi, admettant que son analyse n'est peut-être pas rigoureuse, mais indique ne pas être sûr d'être en désaccord. Pierre François précise que son propos était de dire qu'il est compliqué de se rendre à la fois compétitif pour telle ou telle université française, et pour telle ou telle université particulièrement renommée ailleurs en Europe. Ce sont des segments de marché différents — ce qui ressort assez clairement des informations obtenues au fil de l'eau et des résultats de cette enquête, certes imparfaite. Pierre François admet qu'il faudra être beaucoup plus précis, notamment sur la segmentation du marché français, puisqu'il estime qu'il ne s'agit pas d'un segment Europe versus France, mais d'un segment qui passe à l'intérieur même des institutions en France. Pierre François souligne qu'il n'y a donc pas de désaccord fondamental, et ajoute qu'il est tout à fait possible de travailler pour son insertion professionnelle en France et à l'étranger, mais

simplement pas partout en France et pas partout à l'étranger. Pierre François explique par ailleurs qu'il y a du travail à faire pour essayer d'améliorer la connexion entre différents marchés qui restent des marchés inscrits dans des idiosyncrasies nationales assez fortes.

Pierre François revient ensuite à la question d'Olivier Borraz, et indique qu'il y a effectivement volonté de mettre en place des *research tracks* dans toutes les disciplines, pour autant que les disciplines le souhaitent. Pierre François précise que si les disciplines sont prêtes à jouer le jeu, s'il y a une demande en face, alors il y aura vocation à avoir des *research tracks* en sociologie. Pierre François souligne qu'en l'occurrence, la demande des doyens et des étudiants n'est pas nécessairement la même. Il précise que la demande des étudiants est surtout concentrée en sociologie et en science politique. Elle l'est aussi un peu en économie, mais souvent victime de découragement face à l'ampleur de l'exigence technique notamment. Pierre François indique que la demande des doyens est un peu décalée par rapport à cela : les doyens sont souvent très allants pour monter des parcours en économie, et n'ont ensuite pas nécessairement beaucoup de candidats étudiants qui souhaitent y aller. Pierre François souligne que ce qui est fondamental, c'est de faire comprendre aux doyens des autres écoles qu'il leur faut aménager leur scolarité pour rendre possible ces parcours. Cet aménagement passe par la nécessité d'installer du temps pour pouvoir faire faire des mémoires de recherche en bonne et due forme, et passe aussi par un réaménagement des maquettes. Pierre François confirme qu'on ne peut en effet pas tout faire avec des intersemestres.

Pierre François explique donc que ces *research tracks* constituent un outil de fondamentalisation des enseignements dans les écoles mêmes. Il ajoute qu'il est évident que cela prend du temps, car cela suppose effectivement de mettre en place des cours de sociologie ou de science politique en bonne et due forme qui fassent à la fois sens pour l'école, dont il faut respecter et comprendre le projet pédagogique, et pour la discipline. La mise en place de ces enseignements, par exemple dans le cas de l'EAP, a pris plusieurs années.

Jeanne Lazarus indique que le département de sociologie n'a pas du tout été mis dans la boucle. Elle ajoute avoir elle-même eu des discussions directement avec les doyens, et qu'il est important, si on veut monter des cours et des programmes, de se rappeler que l'organisation des enseignements dans les disciplines passe par les départements. Jeanne Lazarus précise que cela rajoute effectivement un acteur, ce qui peut compliquer les choses, mais explique que c'est aussi une façon de coordonner et de rajouter des forces pour avoir l'énergie de monter de nouveaux projets. Jeanne Lazarus indique que le département de sociologie est tout à fait disposé à discuter de cela.

Pierre François confirme qu'il travaille avec les départements, puisqu'il travaille avec les directeurs des études doctorales (DED). Pierre François explique que le travail pour monter un *research track* s'est concentré sur la science politique avec l'EAP, délibérément quelque chose de restreint, mais n'ayant pas vocation à rester exclusif. Par ailleurs, ces dossiers ont été instruits avec les DED. Il ajoute que lorsqu'il s'agira véritablement de rentrer dans le vif du sujet de la construction en sociologie, son interlocuteur sera bien le DED, et Jeanne Lazarus sera bien évidemment dans la boucle.

Pierre François assure que les départements ne sont absolument pas exclus du dispositif.

3 / Présentation de la liste des prolongations d'études accordées à titre dérogatoire

Cornelia Woll indique que la liste des 131 dérogations se trouve dans le dossier mis à disposition des membres du Conseil scientifique.

4 / Présentation de la liste des doctorants bénéficiaires des financements propres de l'établissement

Cornelia Woll indique que la liste des 32 financements est disponible dans le dossier mis à disposition des membres du Conseil scientifique.

5/ Questions diverses

Pablo Cussac demande que les doctorants soient inclus dans le processus de sélection du provost (directeur de la formation et de la recherche). Pablo Cussac ajoute que cela peut être dans un rôle d'observateur, même non délibératif, et souligne qu'il est important que le point de vue des doctorants soit inclus.

Mathias Vicherat prend la remarque, et indique que la composition exacte du comité de sélection, qui sera installé au début du mois de février, n'a pas encore été définie. Mathias Vicherat assure qu'il reviendra vers les doctorants sur ce point.